

Brèves CFE-CGC du CSE du 24/07/2025



- I. Information sur le déploiement du nouveau bouquet de services des psychologues du travail
- II. Information sur le recrutement de contrats pro GDD
- III. Information sur le nouveau cadre de dimensionnement et d'aménagement des agences
- IV. Présentation du décret sanctions
- V. Question de la CFE-CGC



Vos élus et représentant au CSE

Paul FARGUES - Sandrine MARIVOËT
Cathy CORIS – Frédéric POUCHIN
Catherine LECOINTE - Emanuèle BERNAL
Rodolphe GODARD – Sebastien BONNIEC
Vincent BABET

Prochain CSE : le 28 aout 2025

Des remarques, des questions ?
Contactez-nous !
Syndicat.CFE-CGC-Normandie@francetravail.fr



Les membres du CSE ont observé une minute de silence en mémoire de notre collègue Franck De Kegel.

INFORMATION SUR LE NOUVEAU BOUQUET DE SERVICES DES PSYCHOLOGUES DU TRAVAIL

Ce bouquet vise à harmoniser l'offre de services des psychologues du travail afin de proposer une offre de service lisible, cohérente et alignée avec les besoins identifiés sur le terrain aussi bien pour les demandeurs d'emploi que pour les collectifs de travail.

Il est réaffirmé que le volet principal de ce bouquet est l'accompagnement des DE (de façon individuel ou collectif), impliquant un appui aux collègues par des actions de sensibilisation.

D'autre part, en fonction des besoins de l'agence un volet optionnel sur l'accompagnement des entreprises dans le cadre de leurs recrutements, suite à la sollicitation d'un collègue CDE, sera mis en place.

Un accompagnement régional, auprès des psychologues du travail et des ELD, permettra de définir l'offre de services que l'on souhaite mettre en place en fonction des spécificités du territoire. Une présentation auprès du collectif sera faite.

INFORMATION SUR RECRUTEMENT CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION GDD

La Direction nous informe d'un recrutement de 12 contrats de professionnalisation GDD qui débiteront en novembre 2025 jusqu'au 31 octobre 2026. L'objectif annoncé est l'embauche en CDI des collègues.

Compte tenu des disponibilités des tuteurs il est possible que l'embauche définitive se fasse sur une autre agence.

Les sites concernés sont : Rouen Aubette, Rouen Beauvoisine, Forges Les Eaux, Argentan, Alençon, Evreux Brossolette, Pont-Audemer, Vernon, Cherbourg Provinces, Granville, Vire et Lisieux.



INFORMATION SUR LE NOUVEAU CADRE DE DIMENSIONNEMENT ET D'AMENAGEMENT DES AGENCES

La Direction a établi un nouveau référentiel en avançant comme argument que le dernier datait de 2012, que le taux de présence en agence (télétravail, formation, congés...) est de 49,8% sur l'année 2024 et que le seuil de 75% de taux de présence n'est atteint ou dépassé que pour un total de 6% des jours travaillés. Ce dernier comprend des principes structurants incontournables tels que l'aménagement et le dimensionnement des agences, l'aménagement des bureaux et des principes sous-jacents. Le nouveau référentiel prévoit une réduction des surfaces de 14% en moyenne, les ZLA augmentent alors que le nombre de bureaux de réception diminue.

La Direction Normandie nous indique que 3 sites (agences cibles) seront identifiés, les autres auront une vision optimisée et que ces transformations s'effectueront à l'occasion de nouvelles constructions, de relogement ou de réaménagement.

La CFE-CGC constate que ce projet s'inscrit dans la politique actuelle de la réduction de la dépense publique au détriment de la qualité du service rendu aux demandeurs d'emploi et du confort de travail des agents. Soyez assuré que la CFE-CGC restera en alerte.

PRESENTATION DE DECRET SANCTIONS

La Direction nous a présenté le nouveau décret sanction. Si au départ, la Normandie avait unilatéralement décidé d'appliquer la sanction d'une baisse à hauteur de 80% des allocations pendant un mois, à la suite de nos interventions et conformément aux stipulations initialement prévues dans le décret, ce sont désormais les conseillers du CRE qui proposeront une durée et un pourcentage de sanctions au regard de la situation spécifique du demandeur.

Néanmoins nous regrettons que les CDDE soient écartés de la prise de décision alors que l'explication de la sanction aux demandeurs mécontents incombera à ces derniers en agence ou en accueil.



QUESTION DE LA CFE-CGC

Cyber malveillance :

La CFE CGC souhaite connaître les suites prévues par la Direction concernant un acte de cyber malveillance sur le portail emploi qui héberge les applis comme Kairos, Ouiform, Prestapli et site des mairies. Qu'en est-il concernant la Normandie ?

Réponse de la Direction : Cette cyber malveillance a eu un impact sur les noms, prénoms, adresses mail des demandeurs d'emploi.

Il n'y a aucun impact sur l'identifiant, le mot de passe et les coordonnées bancaires.

Le site est en cours de remise en route en toute sécurité.

